

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-022-14125/23/BM

■ Attribution des subventions d'investissement Politique de la Ville au titre de l'année 2023

60831

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 organise un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville. Pour formaliser les engagements des partenaires de cette politique, un contrat de ville a été signé le 17 juillet 2015 entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'ensemble de ses partenaires. Le Contrat de Ville a été prolongé jusqu'à la fin 2023 par délibération du bureau de la Métropole n° CHL-011-11973/22/BM du 30 juin 2022.

Le Contrat de Ville Marseille Provence Métropole couvre les quatre piliers attendus pour l'application de cette politique :

- Le développement des activités économiques et l'emploi.
- La cohésion sociale.
- Le cadre de vie et renouvellement urbain.
- La citoyenneté et les valeurs de la République.

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Concernant le Conseil de Territoire Marseille Provence, les quartiers ciblés par la Politique de la Ville sont au nombre de 38 : 35 à Marseille, 2 à Marignane, 1 à Septèmes-les-Vallons. A ceux-ci s'ajoutent trois quartiers dits « de veille » à La Ciotat. De 2015 à 2023, l'EPCI assure donc le pilotage stratégique du contrat de ville sur les quartiers prioritaires et participe au programme d'actions, avec les moyens financiers qu'il alloue à cette politique.

Un appel à projet associatif commun aux quatre communes concernées a été lancé par la Métropole Aix-Marseille-Provence, afin de faire émerger et soutenir des actions au service des habitants des quartiers prioritaires. Les opérations d'investissement retenues pour des financements de la Métropole Aix-Marseille-Provence est détaillée ci-après et bénéficie de cofinancements. Le montant total de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élève à 81 894 euros, dont la répartition s'établit comme suit :

- Sur le Territoire du Grand Centre-ville, il est proposé de soutenir trois structures :

La Cité de la Musique de Marseille est une association qui a pour vocation la diffusion de la culture sur tout le territoire. Elle propose un enseignement musical à toutes les personnes souhaitant pratiquer un instrument ou le chant.

Pour permettre aux enfants qui le souhaitent de poursuivre la pratique musicale, elle souhaite mettre à disposition gratuitement des instruments et proposer des tarifs adaptés aux familles. En effet, beaucoup ne peuvent pas assumer les coûts de la location de l'instrument et les cours de musique.

Le projet d'investissement consiste à acquérir des instruments de musique (violons, violoncelles, altos, archets, contrebasse...).

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 16 205 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 6 482 euros
Ville de Marseille : 6 482 euros
Autofinancement : 3 241 euros

L'association la Criatura est une compagnie de théâtre dont l'impulsion artistique repose sur la question du décloisonnement des genres et des représentations, qu'elles soient culturelles, sociales, identitaires ou artistiques. Elle développe des projets d'actions artistiques dans les quartiers prioritaires de la ville de Marseille avec des publics variés, d'âges et d'horizons divers avec les structures associatives, culturelles et institutionnelles partenaires sur le terrain.

Le projet d'investissement consiste à acquérir du matériel de sonorisation (console de mixage, contrôleur, rack, émetteur et récepteur, micros, adaptateurs...)

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 7 141 euros.

Financement Politique de la Ville :

Métropole : 5 713 euros.

Autofinancement : 1 428 euros.

Le Collectif les Jardiniers du Panier est une association née d'une volonté des habitants du quartier du Panier de développer un jardin collectif : une parcelle a été mise à disposition par la Ville de Marseille. Depuis sa création en 2019, l'association œuvre pour le développement d'activités éco-responsables à destination des habitants du quartier et les écoles. Il devient nécessaire de construire des aménagements particuliers sur les terrains tels que des serres ou des bacs de germination, des récupérateurs d'eau. Le projet d'investissement consiste à acquérir du matériel de jardinage (des bacs de récupérateur d'eau de pluie, des broyeurs de végétaux, 1 serre, des outils de jardinage...) ; et installer un raccordement d'eau.

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 1 292 euros.

Financement Politique de la Ville :

Métropole : 1 034 euros.

Autofinancement : 258 euros.

- Sur le Territoire de Nord Est 14, il est proposé de soutenir une structure :

L'association Exception'elles est implantée au sein de la Résidence Jean Jaurès. Elle occupe des locaux mis à disposition par le bailleur Habitat Marseille Provence. Elle développe des actions éducatives (cours de langue, de soutien scolaire) et anime des ateliers culturels et pédagogiques. Elle participe également à l'organisation d'événements intergénérationnels (fête de quartier, cinéma de plein air) qui fédèrent les habitants. Pour se faire, elle travaille avec plusieurs partenaires de proximité : ADDAP 13, des associations et le centre social du Grand Canet et l'école primaire.

Afin d'améliorer l'accueil des adhérents et poursuivre le développement des activités, elle souhaite s'équiper en matériel.

Le projet investissement consiste à acquérir du mobilier (tables, chaises, canapés tabourets, fauteuils, vitrine, bureau, tableau mural, caisson, meubles divers...) du matériel numérique et informatique (ordinateur, vidéoprojecteur, imprimante...), de l'électroménager (micro-ondes, cafetière, distributeur de boissons, climatiseur mobile...) et un fond de livres et jeux de société.

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 5 959 euros.

Financement Politique de la Ville :

Métropole : 2 384 euros.

Ville de Marseille : 2 383 euros.

Autofinancement : 1 192 euros.

- Sur le territoire Nord Littoral Est, il est proposé de soutenir deux structures :

Le Rocher-Oasis des Cités est une association d'éducation populaire située en face de la Résidence Campagne Lévêque. Elle participe à l'animation auprès d'habitants en difficulté et partage leur vie quotidienne afin de tisser des relations de proximité et de confiance.

Les habitants participent à des ateliers de cuisine qui mettent en valeur les histoires personnelles et leur culture à travers des spécialités culinaires. Cet espace est devenu un lieu de rencontre, de partage et de lien social, qui consiste à réaliser des repas partagés. Mais la cuisine est vétuste et peu fonctionnelle. Le bureau attenant et l'espace d'accueil ne sont pas chaleureux ce qui pénalise les activités de l'association.

Le projet investissement consiste à réaliser des travaux afin d'optimiser l'entrée et la cuisine tout en gardant un espace d'accueil confidentiel:

- dépose de la cloison et installation d'une porte repliable.
- démontage de la cuisine, création (crédence).
- achat et pose d'appareils électroménager (four, hotte, réfrigérateur, évier, congélateur, plaque...).
- des aménagements électriques et plomberie.
- menuiseries et peinture (plafonds et murs...).

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 13 017 euros.
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 5 000 Euros.
Ville de Marseille : 5 000 euros.
Autofinancement : 3 017 euros.

L'association Sud Culture a été créée en 1996 à Campagne Lévêque d'un projet de valorisation du patrimoine musical et culturel diversifié. Ses missions sont la sensibilisation du jeune public à la musique, à l'interculturalité et le soutien au développement des pratiques amateurs... Elle organise des ateliers musicaux itinérants dans les quartiers situés au nord de Marseille, des manifestations culturelles et pilote le festival Tamazgha.

L'acquisition de ce matériel permettrait à l'association de développer des activités (ateliers, manifestations culturelles, résidences artistiques, production et diffusion de spectacles) et des mettre en place des formations aux métiers de la musique (accompagnement de jeunes artistes).

Le projet d'investissement consiste à acquérir du matériel de son (caméscopes et micros avec pieds, interface audio, barre de distance...), du matériel vidéo (vidéoprojecteur...), instruments de musique (cajon, derbouka, bendir, mandole...) et rendre accessible (échelle, rideau et rampe PMR...) le lieu artistique.

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 8 276 euros.
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 6 621 euros.
Autofinancement : 1 655 euros.

- Sur le territoire de la Ciotat, il est proposé de soutenir deux structures :

L'association la Ciotat Culture a pour objet d'agir sur le développement de la culture à La Ciotat selon trois principaux axes : organiser et soutenir des événements culturels accessibles à tous les publics ; contribuer au renforcement des liens sociaux entre les habitants dans tous les quartiers ; participer à l'élaboration d'une politique culturelle de la ville. Elle organise des événements dans les différents domaines de la Culture : Fête de la Culture, Salon du Livre et des Arts, concerts, soirées opéras, randonnées théâtrales, soirées festives, cinéma de plein air...

Elle envisage de décloisonner l'accès aux événements culturels en assurant la mixité des publics des spectateurs/acteurs dans différents quartiers de la ville, notamment ceux situés en « veille active ». Pour se faire, elle souhaite s'équiper de matériel de sonorisation et de projection performant et de mobilier.

Le projet d'investissement consiste à acquérir du matériel de son (pieds, micro, microphone, haut-parleur, pupitres, enceintes, retour de scène, caisson de basse ...), de diffusion (moniteur, table de mixage, boîtier system...), de projection (écran, projecteur...), du mobilier (barnums...).

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 43 076 euros.
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 34 460 euros.
Autofinancement : 8 615 euros.

Depuis 2018, l'association Utop Lab Factory mène des actions de sensibilisation, de partage de savoir-faire et de formation sur les thématiques de la médiation numérique et du développement durable à La Ciotat. Ces actions s'adressent d'une part à l'ensemble des habitants dans un souci de mixité et de lien social, et d'autre part à des publics spécifiques vivant dans les Quartier de veille active dans un souci d'inclusion sociale (accompagnements aux usages informatiques, aux cultures numériques, aux pratiques traditionnelles et artisanales et aux bailleurs et habitants dans la réalisation d'aménagements urbains)

Elle a également mis en place un pôle formation et ingénierie qui expérimente de nouveaux dispositifs, supports et pédagogies.

En 2021, l'association a aménagé de nouveaux locaux en Tiers-Lieu qui comprennent un espace Fablab (atelier de fabrication numérique), un atelier bois et métal, un atelier terre (modelage et tournage), une salle polyvalente équipée de matériel informatique....

Aujourd'hui, elle souhaite finaliser l'atelier bois grâce à l'acquisition de machines à bois complémentaires qui sera entièrement équipé avec du matériel aux normes de sécurité ; et s'équiper d'ordinateurs qui seront utilisés dans le cadre des actions de sensibilisation, de formations et d'accompagnements des usagers.

Le projet d'investissement consiste à acquérir du matériel informatique (ordinateur et casques...) et du matériel de bricolage (toupie, scies, équerres, aspirateurs...)

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 25 317 euros.
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 20 200 euros.
Autofinancement : 5 117 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 concernant l'approbation du règlement budgétaire et financier métropolitain ;
- La délibération du Bureau de la Métropole n° CHL-011-11973/22/BM du 30 juin 2022 portant sur l'approbation des avenants portant protocoles d'engagements réciproques et renforcés aux six contrats de ville du territoire métropolitain ;
- La délibération n°HPV 011-504/21/CT du 13 décembre 2021 portant création et affectation de l'opération d'investissement n°2022100700 « Financement investissements Politique de la Ville - Phase 2 » ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de Politique de la Ville.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de l'opération d'investissement portant sur le financement des investissements politique de la Ville sur le territoire Marseille Provence.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les subventions aux organismes et associations suivants :

La Cité de la Musique : 6 482 euros.

Association la Criatura : 5 713 euros.

Le Collectif les jardiniers du Panier : 1 034 euros.

Association Exception'elles : 2 384 euros.

Le Rocher Oasis des Cités : 5 000 euros.

Sud Culture : 6 621 euros.

Association la Ciotat Culture : 34 460 euros.

Association Utop Lab Factory : 20 200 euros.

Article 2 :

Est approuvé le modèle de convention ci-annexé, rappelant le descriptif des projets et permettant de définir les modalités de paiement pour les organismes et associations susvisés.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer les conventions à venir.

Article 4 :

Les crédits nécessaires, soit 81 894 euros, sont inscrits au budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence 2023 et suivant en section investissement : opération investissement n° 2022100700 « financement investissements Politique de la Ville – Phase 2 » enregistrée dans l'autorisation de programme 221103BP, chapitre 2022100700 nature 20422 fonction 052 sous le programme Politique de la Ville.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ